

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 68-A  
Le 26 octobre 1966

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT  
DU DISCOURS

Bureau de Presse  
750 Troisième Avenue  
New York 10017  
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

DESARMEMENT

Texte de la déclaration prononcée devant la Première Commission le 26 octobre 1966 par le représentant du Canada, le lieutenant-général E.L.M. Burns, D.S.O., O.B.E., M.C., conseiller du gouvernement canadien en matière de désarmement.

L'an dernier, le Secrétaire général des Nations Unies a signalé que la question de faire cesser la diffusion des armes nucléaires constituait le problème le plus urgent posé à cette organisation. Le même point de vue a été exprimé par un bon nombre de dirigeants du monde dans des discours aux Nations Unies et ailleurs. Les porte-paroles de mon propre gouvernement ont souvent signalé la grave menace à la paix qui s'ensuivrait si un plus grand nombre de pays détenaient des armes nucléaires.

Si le problème était urgent il y a un an, il l'est encore bien davantage aujourd'hui. Au cours des 12 mois écoulés depuis que nous avons discuté du désarmement au sein de cette Commission, plusieurs pays se sont livrés à de nouveaux essais d'armes nucléaires. Les Etats-Unis, l'URSS et la France ont, chacun de leur côté, fait plusieurs essais nucléaires et la Chine, déjà une puissance militaire importante, a donné de nouvelles preuves de sa détermination à développer sa capacité militaire nucléaire. Cela démontre l'importance d'amener toutes les puissances nucléaires actuelles à participer activement aux pourparlers internationaux sur le désarmement. Chaque mois qui passe, la technique nucléaire se répand et avec chaque réacteur atomique que l'on construit pour produire de l'énergie électrique, les disponibilités en matières fissiles susceptibles d'être adaptées à la fabrication de bombes deviennent plus grandes. La délégation du Canada, depuis longtemps, demande instamment des mesures immédiates pour faire cesser la diffusion croissante des armes nucléaires et une réduction de la menace de guerre nucléaire grâce aux mesures nécessaires pour limiter ces armes aux nations qui les possèdent déjà. Parmi les mesures possibles, il faut accorder la priorité au traité sur la non-prolifération et à un accord interdisant tous les essais d'armes nucléaires, atmosphériques ou souterrains.

Aux yeux de la délégation du Canada et à nous tous, je crois, il doit sembler que la perspective d'un accord sur la prolifération est plus favorable aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un an. A notre réunion du 20 octobre, nous avons entendu M. Fedorenko dire: "Il n'existe



pas de difficultés insurmontables qui s'opposent à la solution de ce problème". Et plus tard: "L'Union soviétique n'a cessé de travailler pour la conclusion d'un accord rapide sur la non-prolifération des armes nucléaires". (A/C.1/PV1431 pp.7-10 et 11) Monsieur Goldberg a cité les paroles de M. Gromyko, Ministre des Affaires extérieures de l'URSS, après sa récente rencontre avec le Président Johnson et le Secrétaire d'Etat Rusk: "Les deux pays, les Etats-Unis et l'Union soviétique, s'efforceront d'aboutir à un accord pour faciliter la conclusion des traités internationaux sur cette question". Monsieur Goldberg a également cité ce que le Président Johnson a dit le 13 octobre: "Nous avons l'espoir de trouver un libellé qui protégera les intérêts nationaux des deux pays et nous permettra de passer à l'essentiel, c'est-à-dire l'accord sur la non-prolifération". (A/C.1/PV1431 p.28). Je n'ai pas d'hésitation à réitérer ces déclarations puisqu'elles indiquent, de l'avis de la délégation du Canada, une détermination accrue de la part des Etats-Unis et de l'URSS à résoudre ce problème, à se mettre d'accord sur un libellé approprié aux dispositions d'un traité sur la non-prolifération. Elles indiquent, et nous avons aussi d'autres indications, qu'un nouvel esprit règne dans les négociations et l'on se rend compte que l'importance d'en arriver à un accord dans ce secteur du problème du désarmement dépasse de beaucoup en importance certaines des considérations qui jusqu'à présent ont ralenti le progrès. La délégation du Canada fait sienne cette détermination. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'une nouvelle série de pourparlers a été entreprise pour élaborer les termes acceptables aux Etats-Unis et à l'URSS. Nous accueillons avec plaisir cette perspective de nouvelles rencontres entre les deux grands états qui, avec l'aide des délibérations de cette Commission et du Comité des dix-huit puissances, pourraient aboutir à un libellé convenu, acceptable à tous les états intéressés autant aux puissances nucléaires qu'aux états qui n'ont pas d'armes nucléaires.

Bien que les réunions du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement n'aient pas, cette année, remporté de succès spectaculaires, on reconnaît généralement que la discussion a été fort utile en éclaircissant les questions qui se posent à la Commission. C'est particulièrement vrai des pourparlers portant sur la non-prolifération. Monsieur Goldberg, dans ses déclarations du 20 octobre, a indiqué les secteurs où des progrès ont été réalisés: (1) en faisant mieux comprendre que les dispositions de défense collective contre les armes nucléaires ne conduisent pas et ne doivent pas conduire nécessairement à la prolifération; (2) en faisant accepter la nécessité d'avoir des garanties pour les activités nucléaires pacifiques; (3) en faisant mieux comprendre le problème spécial des explosions nucléaires pour des fins pacifiques; (4) en recherchant les moyens d'enrayer et de renverser la tendance à l'accumulation des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Le niveau élevé de la discussion, au sein du Comité des dix-huit, cette année, fut encourageant pour nous, tout comme la franchise des échanges et l'apport constructif et utile des membres non-alignés de cette Commission. Dans leur memorandum conjoint sur la non-prolifération, ils ont reconnu qu'un traité éventuel devrait refléter l'équilibre des obligations et des responsabilités entre les puissances nucléaires et non nucléaires et devrait aboutir à des mesures de contrôle plus serré des armes et au désarmement général et



complet. Je crois juste de dire que leur point de vue a été accepté par les autres membres du Comité des Dix-huit. Tout en attachant la plus grande importance à la conclusion rapide d'un traité sur la non-prolifération, la délégation du Canada n'y voit que la première d'un grand nombre de mesures visant à ralentir la course aux armes nucléaires et à nous rapprocher de notre objectif d'un désarmement général et complet. Nous accueillons avec plaisir ce que Monsieur Fedorenko a dit: "Tout en travaillant en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires, le gouvernement soviétique n'essaie en aucune façon de consolider ou de perpétuer ce que les autres appellent monopole nucléaire des puissances nucléaires. Un tel accord ne peut pas et ne doit pas être une fin en soi; il ne peut être considéré que comme un pas vers la prohibition et la destruction des armes nucléaires". (A/C.1/PV1431 p.11). Et Monsieur Goldberg a dit essentiellement la même chose comme on le rapporte dans le document A/C.1/PV1431 à la page 32.

Depuis longtemps, le gouvernement du Canada est fermement engagé à une politique de ne pas fabriquer d'armes nucléaires, ce que depuis plusieurs années, nous avons l'habileté technique de faire. Nous sommes aussi engagés à conclure un traité universel sur la non-prolifération en tant que la plus urgente mesure de contrôle des armes dont la Communauté internationale soit saisie. Il y a beaucoup de points communs dans les projets de traité déposés par les Etats-Unis et l'URSS. Nous croyons qu'ils sont assez rapprochés dans leurs visées et leur portée pour nous permettre vraisemblablement d'espérer que les négociations aboutiront quant au fonds du traité. Pour ce qui est du fonds, nous espérons qu'une formule stipulera que les nations qui possèdent les armes nucléaires - les puissances nucléaires - seront limitées aux cinq qui existent actuellement et qu'on ne permettra pas que le contrôle d'armes nucléaires passe à d'autres pays. Nous avons confiance que c'est possible sans nuire aux dispositions de légitime défense des alliances.

Il est important, croyons-nous, que ce traité prévoie des dispositions efficaces pour vérifier le respect des obligations prises. L'article III du projet de traité actuel des Etats-Unis, qui invite tous les signataires "à coopérer pour faciliter l'application des garanties de l'Agence internationale de l'Energie atomique ou de garanties internationales équivalentes à toutes leurs activités nucléaires pacifiques" serait à la fois un apport au fonctionnement efficace du traité sur la non-prolifération et renforcerait le régime international des garanties. Si l'on prévoyait également l'application, sur une base obligatoire, des garanties internationales à tous les mouvements de matières fissiles à l'étranger, comme le préconise la politique du gouvernement canadien, un article sur les garanties deviendrait par lui-même un obstacle efficace à plus ample prolifération.



Puisqu'il est impossible de distinguer la technologie des explosions nucléaires pour fins militaires de celle pour des fins pacifiques, nous considérons que les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires devraient abandonner leur droit de procéder à des explosions nucléaires à quelque fin que ce soit. Il faudrait que cet acquiescement soit sous réserve d'un engagement d'établir, sous contrôle international, un service qui mettrait à coût raisonnable, les services d'explosions nucléaires à la disposition des entreprises civiles légitimes lorsque de telles explosions sont possibles aux points de vue technique et économique, et à la condition qu'elles soient conformes au traité d'interdiction des essais nucléaires. Ainsi serait assurée la disponibilité générale d'explosions nucléaires contrôlées à un coût minimum, sans entraîner les conséquences politiques et militaires brutales du développement national plus poussé de bombes nucléaires.

Nous croyons qu'il pourrait être nécessaire de donner aux pays non-alignés des garanties de sécurité qui iraient au-delà des termes généraux de la Charte des Nations Unies. Ainsi, il serait peut-être possible de compenser tout désavantage découlant de leur adhésion à un traité de non-prolifération. Quant à savoir si ces garanties seraient fournies dans le contexte des traités de non-prolifération ou d'une autre façon, les vues des pays intéressés le détermineront dans une large mesure. Nous serions, conséquemment, très intéressés à entendre l'opinion des membres non-alignés quant aux mérites des alternatives qui ont été proposées et à toute autre idée qu'ils sont en mesure de mettre de l'avant.

Nous croyons que le nouveau projet révisé de résolution A/C.1/L368 sur la renonciation des états à toute action pouvant faire obstacle à la conclusion des accords sur la non-prolifération devrait aider à créer un climat favorable aux négociations qui se poursuivront ici, à Genève et ailleurs et à aider à les accélérer. C'est pourquoi nous avons décidé de nous associer à la résolution à titre de co-auteur.

Bien que le Canada soit engagé à appuyer un traité universel sur la non-prolifération, nous n'excluons aucunement la possibilité d'envisager le problème de la non-prolifération sur une base régionale. Nous appuyons donc et nous aimerions encourager les pays qui cherchent à créer des zones dénucléarisées dans les régions relativement libres de graves tensions internationales. Les efforts des pays d'Amérique latine et des Antilles en ce sens doivent particulièrement être loués et nous souhaitons également aux pays africains du succès dans leurs aspirations vers la dénucléarisation de leur continent.

La plupart des pays, y compris les Etats-Unis et l'URSS, préconisent la cessation des essais souterrains afin de

[Faint, illegible text covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side.]





compléter l'accord conclu à Moscou pour interdire les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. La difficulté, évidemment, c'est de s'assurer que tous les pays qui sont parties au traité respecteront leur engagement de ne pas procéder à des essais souterrains. L'attitude de l'URSS, c'est que tous les essais souterrains partout peuvent être décelés à l'intérieur du territoire national par des moyens nationaux. L'attitude des Etats-Unis et de ses alliés occidentaux, c'est que, malgré les améliorations considérables du dépistage d'essais souterrains par des moyens séismologiques ou autres moyens scientifiques, il reste quand même un certain nombre de phénomènes souterrains qu'on ne peut pas encore identifier, soit comme tremblements de terre, soit comme explosions nucléaires. C'est dire que si le contrôle des traités était restreint aux seuls moyens séismologiques, il serait encore possible à une nation d'échapper à ses obligations en procédant clandestinement à des essais souterrains. L'attitude des Etats-Unis, c'est qu'un petit nombre d'inspections sur place des phénomènes non identifiés est nécessaire pour s'assurer que les engagements sont respectés.

Comme je l'indiquais, les efforts se poursuivent pour améliorer les techniques de dépistage et d'identification des phénomènes souterrains. On explore les possibilités de les compléter. Le Canada appuie cette proposition mise de l'avant par la Suède à l'effet que les pays intéressés, surtout les pays ne possédant pas d'engins nucléaires, devraient échanger des renseignements séismiques. Les échanges proposés se feraient principalement entre les pays qui sont assez avancés dans leur science séismologique et qui possèdent de l'outillage pour recueillir des données et les analyser; mais les résultats seraient disponibles à tous. Grâce à des renseignements provenant de plusieurs sources, chaque pays serait en meilleure position de déterminer si un phénomène souterrain suspect est d'origine naturelle ou nucléaire. Nous accordons une grande importance à la participation des puissances nucléaires aux échanges suggérés et nous accueillons avec plaisir l'expression de leur intérêt. Par exemple, si les Etats-Unis et l'URSS pouvaient fournir des renseignements provenant d'endroits situés à proximité de phénomènes pour compléter les données actuellement disponibles grâce à la surveillance à distance, on pourrait identifier beaucoup plus de phénomènes nucléaires.

On a également suggéré récemment que ce qu'on appelle les "boîtes noires" c'est-à-dire des appareils séismographiques scellés, pourraient compléter la surveillance à distance et donner la certitude presque complète qu'aucun essai clandestin ne pourrait être effectué. Nous espérons que l'URSS songera aussi à coopérer à l'examen de ces méthodes qui, avec d'autres, pourraient peut-être nous permettre de sortir de l'impasse où se trouve le problème de l'interdiction des essais souter-



rains et permettre aux efforts qui se poursuivent depuis la signature du traité de Moscou d'aboutir au succès. Nous avons également examiné avec beaucoup d'intérêt les autres propositions formulées par la Suède, le Mexique, le Brésil et la République Arabe Unie afin de combler l'écart entre les deux grandes puissances dans leur attitude à ce sujet. Nous espérons que ces suggestions seront soigneusement étudiées par les principaux intéressés.

Une autre proposition qui, sans être nouvelle, nous semble mériter l'approbation du Canada, c'est de cesser la production de matière fissile pour des fins militaires, "l'arrêt" comme on dit ordinairement. Outre les Etats-Unis, qui ont élaboré des propositions à ce sujet, plusieurs nations se rendent compte qu'un arrêt contrôlé de la production de matières fissiles pour des fins militaires ferait cesser l'augmentation continue et dangereuse de la capacité nucléaire des puissances atomiques. Conséquemment, ce serait une mesure contre la prolifération qui affecterait principalement les puissances nucléaires et qui constituerait une "application équilibrée" par rapport aux applications que les nations sans armes nucléaires assumeraient en signant un traité sur la non-prolifération. A notre sens, l'arrêt de production de matières fissiles devrait être étudié sérieusement. Il offre l'avantage de ne pas mettre en danger la sécurité nationale actuelle et les valeurs concrètes auxquelles je viens de faire allusion.

Ceci m'amène à la question du désarmement général et complet qui n'a pas pris beaucoup du temps du Comité des dix-huit nations au cours de ses discussions cette année même s'il n'a pas été complètement négligé par lui. Nous avons toujours visé à l'objectif ultime d'un monde désarmé et paisible. Mais le même problème se pose toujours en abordant la discussion des projets de traité des Etats-Unis et de l'URSS. Je crois que la plupart des membres de la Commission qui ont tout fait pour étudier la question connaissent la position des deux parties. Il est évident depuis longtemps que le noeud du problème provient d'une conception différente de la façon de diminuer puis d'éliminer les armes nucléaires. Il est également évident qu'il y a peu de progrès à prévoir dans ce problème fondamental avant qu'une plus grande confiance mondiale se manifeste pour que les nations intéressées puissent sentir que toute réduction des armes nucléaires ne saurait mettre en danger l'équilibre actuel de nos dispositions de défense. La délégation du Canada croit qu'il faut chercher une méthode nouvelle et plus prometteuse d'amorcer un processus qui, grâce à une confiance croissante des deux parties, nous conduira éventuellement au désarmement général et complet. Nous appuyons la méthode graduelle parce qu'il semble illusoire de croire à une autre façon de réaliser des progrès sensibles vers le désarmement. La délégation du Canada croit qu'un traité sur la non-prolifération, une interdiction des essais souterrains, l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et la transformation d'armes nucléaires

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It describes how different types of information are gathered and how they are processed to identify trends and anomalies.

3. The third part of the document focuses on the results of the analysis. It presents the findings in a clear and concise manner, highlighting the key areas of concern and the potential risks involved.

4. The fourth part of the document provides recommendations for improving the system. It suggests several measures that can be taken to enhance the accuracy and reliability of the data collection process.

5. The fifth part of the document discusses the implementation of the recommended changes. It details the steps that need to be taken to ensure that the new system is properly integrated into the existing workflow.

6. The sixth part of the document concludes with a summary of the key points. It reiterates the importance of maintaining accurate records and the need for continuous improvement in the data collection process.

7. The seventh part of the document provides a list of references. It includes a list of books, articles, and other sources that were consulted during the research and analysis.

8. The eighth part of the document contains a list of appendices. These include additional data, charts, and other supporting information that is relevant to the study.

actuelles et de matières explosives à des fins pacifiques, constitueraient les premiers pas importants susceptibles d'être suivis par d'autres pour nous amener au désarmement général que nous avons tous proclamé comme objectif. Ces idées sont importantes mais elles sont loin d'être les seules mesures qu'il faudrait sérieusement étudier ici et ailleurs pour que l'élan des accords prometteurs de 1963 se retrouve de façon à nous permettre d'avancer vers un stade plus élevé du désarmement général et complet.

Ceci termine la déclaration de la délégation du Canada à la discussion générale du désarmement. Nous avons à peine effleuré quelques points de notre ordre du jour. Nous nous réservons le droit de parler de nouveau quand nous serons au stade de l'étude de résolutions précises.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the sampling techniques employed and the statistical tests used to evaluate the results.

3. The third part of the document provides a comprehensive overview of the findings of the study. It highlights the key areas where significant differences were observed and discusses the potential reasons for these differences.

4. The final part of the document offers conclusions and recommendations based on the findings. It suggests several ways in which the organization can improve its internal controls and financial reporting processes.